

Épreuves d'admission 2026

MUSIQUE

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (classiques)	1
CHANT SOLISTE	2
CHANT BAROQUE	4
ACCOMPAGNEMENT AU PIANO	5
MAÎTRISE / CHANT POLYPHONIQUE.....	6
JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES	7
DIRECTION DE CHŒUR	8
DIRECTION D'ORCHESTRE	10
COMPOSITION INSTRUMENTALE, VOCALE ET MIXTE.....	11
COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE	12
CULTURE MUSICALE.....	13
ÉCRITURE.....	14
FORMATION MUSICALE	16

Limites d'âge : prendre en compte l'âge du candidat au 31 décembre 2026

Durée des programmes : considérer que les durées indiquées se réfèrent à la durée globale de la prestation, comprenant les pauses et respirations entre pièces et mouvements.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (classiques) hors Accompagnement

Cycle I / Cycle II / Cycle d'orientation amateur

Limites d'âge : voir [tableau](#) par disciplines

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale de :
 - pour le **Cycle I** : une ou deux pièces* de styles différents. Durée du programme : **3 minutes** maximum ;
 - pour le **Cycle II** : deux pièces* de styles différents. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
 - pour le **Cycle d'orientation amateur** : deux ou trois pièces* de styles différents. Durée du programme : **12 minutes** maximum ;
- une lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans).
 - **EXCEPTION** pour les candidats en **harpe** : la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.

* Le choix des pièces est libre. Voir la [liste d'œuvres de référence](#) (donnée à titre indicatif) pour connaître le niveau attendu.

Cycle préparatoire au diplôme national / Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

Limites d'âge : voir [tableau](#) par disciplines

Le concours comporte :

- des épreuves écrites et orales de formation musicale ;
- l'exécution instrumentale d'une pièce à choisir dans une liste-réservoir ** ;
- l'exécution instrumentale d'une pièce au libre choix du candidat ** ;
- un entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

** **EXCEPTION** pour les candidats en **percussions** : deux pièces à choisir dans des listes-réservoir et trois pièces au libre choix du candidat, dans cinq catégories instrumentales différentes.

Voir [épreuves détaillées par discipline](#) - L'ensemble du programme instrumental ne devra pas excéder 15 minutes.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master dans la même discipline.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 15 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury.

CHANT SOLISTE

Cycle I

de 15 à 17 ans

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur d'une pièce du répertoire classique accompagnée au piano (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette) au libre choix du candidat. Durée: **4 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.

Cycle II

de 18 à 23 ans

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur de deux pièces du répertoire classique accompagnées au piano (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Durée du programme: **6 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.

Cycle d'orientation amateur

Limite d'âge : 25 ans

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur de pièces du répertoire classique accompagnées au piano (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Durée du programme : **8 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.

Cycle préparatoire au diplôme national

Limite d'âge : 25 ans

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

Limites d'âge : 25 ans (année 1) / 27 ans (année 3)

Le concours comporte :

- des épreuves écrites et orales de formation musicale ;
- l'exécution vocale d'œuvres au libre choix du candidat, de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce dans chaque catégorie ci-dessous :
 - Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela ;
 - Mélodie française ;
 - Mélodie étrangère (song, Lied...).
- un entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano.

Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.

L'ensemble du programme vocal ne devra pas excéder 15 minutes.

(suite Chant soliste sur la page suivante)

CHANT SOLISTE (suite)

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de chant lyrique.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution vocale d'un programme libre de 15 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury.

CHANT BAROQUE

Cycle préparatoire au diplôme national

Limite d'âge : 25 ans

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

Limites d'âge : 25 ans (année 1) / 27 ans (année 3)

Le concours comporte :

- des épreuves écrites et orales de formation musicale ;
- l'exécution vocale d'œuvres au libre choix du candidat de la période 1580 à 1750, de genres différents : extrait d'oratorio, cantate, opéra, motet, airs de cour.
- un entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au clavecin.

Le programme devra comporter au moins 2 langues différentes et sera chanté de préférence par cœur.

L'ensemble du programme vocal ne devra pas excéder 15 minutes.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de chant lyrique/baroque.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution vocale d'un programme libre de 15 minutes maximum, tiré du répertoire baroque ;
- un entretien avec le jury.

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Cycle d'orientation amateur

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : niveau de 1^{ère} année de CPDN/CPES de piano.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 10 minutes environ ;
- l'accompagnement préparé d'une œuvre pour instrument ou voix et piano communiquée 10 jours avant ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1

*Limite d'âge : 24 ans **

Conditions d'admission : avoir validé l'UE dominante du DEM de piano.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 10 minutes environ ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge ;
- une épreuve avec mise en loge (15 minutes) : accompagnement d'une œuvre pour instrument et piano.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3

Limite d'âge : 26 ans

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) d'accompagnement ou de piano.

Le concours comporte :

- une épreuve instrumentale de 15 minutes maximum comprenant :
 - un Prélude et fugue de J.S. Bach ;
 - une œuvre romantique ;
 - une œuvre écrite après 1950 ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge ;
- trois épreuves avec mise en loge (20 minutes) :
 - accompagnement d'une œuvre pour instrument et piano et travail avec l'instrumentiste ;
 - transposition en accompagnant un chanteur (au ton inférieur ou supérieur) ;
 - réduction de quatuor vocal.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master d'accompagnement ou de piano.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 15 minutes maximum ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge ;
- deux épreuves avec mise en loge (15 minutes):
 - transposition en accompagnant un chanteur (au ton inférieur ou supérieur);
 - réduction de quatuor vocal;
- un entretien avec le jury.

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

MAÎTRISE / CHANT POLYPHONIQUE

Maîtrise - Cycle I

de 7 à 10 ans

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : **5 minutes** maximum ;
- **à partir de l'entrée en CM2**, deux épreuves de lecture à vue :
 - déchiffrement d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte ;
 - lecture rythmique avec texte en français.

Maîtrise - Cycle II

de 11 à 14 ans

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie simple avec texte en français, accompagnée au piano.

Chant polyphonique - Cycle d'orientation amateur

de 15 à 17 ans

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
- un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;
- le déchiffrement d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.

Chant polyphonique - Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

de 17 à 25 ans

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
- un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;
- le déchiffrement d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;
- le déchiffrement d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano.

JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

IMPORTANT : Le candidat pourra se produire dans la formation de son choix. Le Conservatoire de Strasbourg mettra à sa disposition le matériel nécessaire (batterie, ampli etc...).

Il n'y a PAS D'ACCOMPAGNATEURS sur place pour les candidats au concours d'entrée en jazz. Il est recommandé de venir avec ses propres accompagnateurs. En dernier recours, si le candidat n'a aucune possibilité d'avoir des musiciens pour l'accompagner, il pourra utiliser un backing track.

Cycle II / Cycle d'orientation amateur

de 15 à 30 ans

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale ou vocale de deux morceaux au libre choix du candidat ;
- l'exécution instrumentale ou vocale d'un morceau à choisir dans la liste suivante :
 - *Softly, as in a Morning Sunrise* (S. Romberg/O. Hammerstein II)
 - *Straight, No Chaser* (Th. Monk)
 - *Lady Bird* (T. Dameron)
 - *Once I Loved* (A.C. Jobim/V. de Moraes)

Cette prestation, d'une durée de 15 minutes maximum, sera suivie d'un entretien avec le jury pouvant, selon les cas, inclure des tests d'audition (relevé d'intervalles, d'accords, de rythmes, reconnaissance de formes...), des questions de connaissances musicales (musiques du monde, histoire du jazz, chiffres simples...) ainsi que des questions portant sur la motivation, le parcours musical ou d'ordre général ou pratique.

Cycle préparatoire au diplôme national

Limite d'âge : 30 ans

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

Limites d'âge : 25 ans (année 1) / 27 ans (année 3)

Le concours comporte :

- des épreuves écrites et orales de Ear Training ;
- l'exécution instrumentale ou vocale d'un ou deux morceaux au libre choix du candidat ;
- l'exécution instrumentale ou vocale d'un morceau à choisir dans la liste suivante :
 - G. Gershwin : *The Man I Love*
 - W. Shorter : *Toy Tune*
 - D. Holland : *The Winding Way*
- un entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

L'ensemble du programme instrumental ou vocal ne devra pas excéder 15 minutes.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) dans la même discipline.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale ou vocale d'un programme libre de 15 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury.

DIRECTION DE CHŒUR

Cycle I / Cycle II / Cycle d'orientation amateur

(pas de limite d'âge)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge : 25 ans * (année 1) / 27 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de Direction de chœur.

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ :

- une épreuve de formation musicale : dépistage de fautes, dictée mélodique et harmonique, analyse (tonalités, modulations, cadences, accords), lecture de rythme. Durée de l'épreuve : 1 heure.

ADMISSION :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano ;
- une épreuve de lecture : déchiffrement d'une voix issue d'une pièce chorale, les autres voix étant réduites au piano par un pianiste accompagnateur ;
- la réduction au piano d'une pièce chorale :
 - pour Cycle I, Cycle II : à partir d'une partition à 4 voix sur 2 portées.
 - pour COA, CPES : à partir d'une partition à 4 voix sur 4 portées.
- une épreuve de direction : travail et filage d'une œuvre imposée à voix mixtes ou égales, annoncée une semaine avant l'épreuve. Durée de l'épreuve :
 - Cycles I et II : 10 minutes
 - COA : 12 minutes
 - CPES : 15 minutes

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master de Direction de chœur.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano ;
- une épreuve instrumentale : le candidat présentera une pièce instrumentale de son choix, pour instrument solo ou avec accompagnement au piano ;
- la réduction au piano d'une pièce chorale à partir d'une partition à 4 voix sur 4 portées ;
- une épreuve de « conduite de répétition » : travail avec un chœur d'adultes sur une pièce non connue du chœur. Le candidat sera mis en loge pendant 30 minutes. Il préparera la totalité de la pièce, mais pourra choisir de n'en faire travailler qu'une partie. Durée de l'épreuve : 10 minutes ;
- une épreuve de direction : direction d'une pièce connue du chœur. Le choix de la pièce est annoncé au candidat une semaine avant l'épreuve. Le candidat fera un filage puis relèvera les points essentiels à corriger ou à améliorer avant de procéder à un deuxième filage. Durée de l'épreuve : 10 minutes ;
- un entretien avec le jury.

(suite Direction de chœur sur la page suivante)

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

DIRECTION DE CHŒUR (suite)

Atelier de direction de chœur

(pas de limite d'âge)

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation.

Le concours comporte :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano ;
- une épreuve de lecture : déchiffrage d'une voix issue d'une pièce chorale, les autres voix étant réduites au piano par un pianiste accompagnateur ;
- une épreuve de direction : travail et filage d'une œuvre imposée à voix mixtes ou égales, annoncée une semaine avant l'épreuve. Durée de l'épreuve : 10 minutes.

DIRECTION D'ORCHESTRE
DIRECTION D'ORCHESTRE – MUSIQUE CONTEMPORAINE

Cycle d'orientation amateur

(pas de limite d'âge)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge : 25 ans * (année 1) / 27 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de direction d'orchestre.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master de direction d'orchestre.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Les concours comportent :

Direction d'orchestre (COA, CPES, Spécialisation)

- une épreuve d'écriture (choral à 4 voix) et d'orchestration (mise en loge de 3 heures maximum) ;
- une épreuve instrumentale : exécution au piano d'une pièce de 3 à 4 minutes, au libre choix du candidat ;
- une épreuve de direction : le candidat dirigera un extrait d'œuvre du répertoire (partition communiquée 2 semaines avant l'épreuve). L'épreuve montrera les moyens techniques du candidat ainsi que ses compétences dans le travail de répétition. La gestion des 10 minutes de l'épreuve est libre ;
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

Direction d'orchestre - Musique contemporaine (Spécialisation)

- une épreuve de reconnaissance harmonique et tonale, faite à l'oral ;
- une lecture rythmique ;
- une épreuve de direction : le candidat dirigera une œuvre annoncée de 4 à 6 semaines avant le concours. Cette épreuve comprend un dépistage de fautes intégré ;
- l'exécution instrumentale ou vocale d'une œuvre courte, au libre choix du candidat ;
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

COMPOSITION INSTRUMENTALE, VOCALE ET MIXTE

Cycle d'orientation amateur

(pas de limite d'âge)

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ : une présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV et au moins une partition de durée et formation libres, avec ou sans enregistrement *.

ADMISSION :

- une présentation par le candidat de son travail de composition. Durée de la présentation : 10 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury portant sur le parcours et le projet du candidat.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

Limites d'âge : 27 ans ** (année 1) / 29 ans (année 3)

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de composition.

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ : une présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV et au moins deux partitions de durée et formation libres, dont au moins une avec enregistrement *.

ADMISSION :

- une mise en loge à distance durant laquelle le candidat doit composer une brève pièce de musique de chambre dont les caractéristiques lui sont communiquées au début de l'épreuve. Durée de l'épreuve : de 9h à 18h (heure française) ;
- une présentation par le candidat de son travail de composition. Durée de la présentation : 10 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury portant sur le parcours et le projet du candidat.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master de composition.

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ : une présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV et au moins trois partitions de durée et formation libres, dont au moins une avec enregistrement *.

ADMISSION :

- une présentation par le candidat du projet de recherche et de création qu'il souhaite réaliser durant ses études. Durée de la présentation : 10 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury portant sur le parcours et le projet du candidat.

* Les partitions et enregistrements sont à transmettre par e-mail, en tant que lien d'écoute ou de téléchargement (sur site de streaming ou cloud : Drive, Soundcloud, Youtube...), à l'adresse conservatoire-concoursconservatoire@strasbourg.eu. Si téléchargement, utiliser des formats .aiff, .wav ou .mp3 pour les fichiers audio, .mov, .mpeg ou mp4 pour les fichiers audiovisuels.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Cycle d'orientation amateur

à partir de 15 ans

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ : une présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation et un CV.

ADMISSION :

- un entretien avec le jury ;
- une évaluation de niveau de formation musicale ;
- un test d'écoute (reconnaissance de sons, instrumentation, forme...) portant sur un réservoir d'œuvres d'esthétiques variées donné à l'avance.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge : 27 ans ** (année 1) / 29 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de composition électroacoustique ou équivalent.

Cycle de spécialisation

(pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master de composition électroacoustique ou équivalent.

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ : une présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV et une ou deux pièces électroacoustiques, dont au moins une sur support (acousmatique) *.

ADMISSION :

- un entretien avec le jury ;
- une évaluation de niveau de formation musicale ;
- une mise en loge (4 heures maximum) comportant :
 - Test d'écoute : identification de sons complexes (identifier les transformations ou traitements appliqués à un son de départ), description d'un son et de son évolution ;
 - Commentaires d'écoute/analyses d'œuvres ou d'extraits d'œuvres électroacoustiques ;
 - Transcription d'un passage de musique électroacoustique en signes graphiques ;
 - Un exercice de réalisation de séquence courte électroacoustique uniquement à partir de sons donnés (le candidat peut apporter son propre ordinateur et logiciel ou un ordinateur peut lui être mis à disposition avec REAPER et Ableton Live).

* Les pièces sont à transmettre par e-mail, en tant que lien d'écoute ou de téléchargement (sur site de streaming ou cloud : Drive, Soundcloud, Youtube...), à l'adresse conservatoire-concoursconservatoire@strasbourg.eu. Si téléchargement, utiliser des formats .aiff, .wav ou .mp3 pour les fichiers audio, .mov, .mpeg ou mp4 pour les fichiers audiovisuels.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

CULTURE MUSICALE

Cycle d'initiation

Limite d'âge : 22 ans

Le concours comporte :

- un dépistage de fautes ;
- une analyse auditive orale (reconnaissance de tonalités, d'accords et de cadences) ;
- un entretien avec le jury portant sur le parcours et la motivation du candidat.

Cycle d'orientation amateur

Limite d'âge : 23 ans

Le concours comporte :

- un questionnaire à choix multiple d'histoire de la musique ;
- une analyse écrite d'une œuvre tonale, réalisée en loge. Durée de l'épreuve : 2 heures.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1

*Limite d'âge : 26 ans **

Le concours comporte :

- un oral portant sur un sujet d'histoire de la musique communiqué trois semaines avant l'épreuve. Durée de l'épreuve : 20 minutes ;
- une analyse écrite d'œuvres d'époques différentes, réalisée en loge. Durée de l'épreuve : 4 heures ;
- un entretien avec le jury portant sur le parcours et la motivation du candidat.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3

Limite d'âge : 28 ans

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de culture musicale.

Le concours comporte :

- la préparation en loge d'un cours d'histoire de la musique ou d'analyse à partir d'une œuvre ou d'une notion théorique données, suivie de la mise en pratique de celui-ci devant un jury. Durée de la mise en loge : 5 heures ;
- un entretien avec le jury portant sur le parcours et la motivation du candidat.

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

ÉCRITURE

Cycle d'initiation

Limite d'âge : 22 ans

Le concours comporte :

- un dépistage de fautes ;
- une analyse auditive orale (reconnaissance de tonalités, d'accords et de cadences) ;
- un entretien avec le jury sur le parcours et la motivation ;
- la présentation d'une ou plusieurs productions personnelles (composition, arrangement, transcription...). Ces éléments sont à transmettre par e-mail à l'adresse conservatoire-concoursconservatoire@strasbourg.eu.

Exemples d'épreuves (à titre indicatif)

Cycle d'initiation :

- [Sujet 1](#) - [Piste audio 1](#) - [Corrigé 1](#)
- [Sujet 2](#) - [Piste audio 2](#) - [Corrigé 2](#)

Cycle d'orientation amateur

Limite d'âge : 23 ans

Le concours comporte :

- une basse chiffrée à réaliser en imitation pour quatuor instrumental ;
- l'écriture d'une courte pièce classique pour quatuor à cordes à partir d'un chant donné.

L'épreuve est réalisée en loge. Durée globale de l'épreuve : 5 heures.

Exemples d'épreuves (à titre indicatif)

Cycle d'orientation amateur :

- Sujet 1 : [basse chiffrée en imitation](#) - [corrigé](#) / [chant donné classique](#) - [corrigé](#)
- Sujet 2 : [basse chiffrée en imitation](#) - [corrigé](#) / [chant donné classique](#) - [corrigé](#)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1

*Limite d'âge : 26 ans **

Le concours comporte :

- une basse à réaliser en fugato pour quatuor instrumental ;
- l'écriture d'un lied dans le style de R. Schumann à partir d'un chant donné.

L'épreuve est réalisée en loge. Durée globale de l'épreuve : 10 heures.

Exemples d'épreuves (à titre indicatif)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur :

- Sujet 1 : [basse fugato](#) - [corrigé](#) / [lied Schumann](#) - [corrigé](#)
- Sujet 2 : [basse fugato](#) - [corrigé](#) / [lied Schumann](#) - [corrigé](#)

(suite Écriture sur la page suivante)

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

ÉCRITURE (suite)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3

Limite d'âge : 28 ans

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) d'écriture.

Le concours comporte :

- l'écriture en loge d'une pièce pour violon et piano dans le style de C. Debussy ou de M. Ravel à partir d'un chant donné. Durée de l'épreuve : 10 heures.

FORMATION MUSICALE

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limite d'âge : 26 ans **

Le concours comporte :

- des épreuves écrites : dictée atonale, dictée à parties manquantes (trio ou quatuor), dépistage de fautes, dictée d'accords et chiffrages, relevé rythmique ;
- des épreuves orales : déchiffrages chantés, lectures de rythme, basse chiffrée chantée ;
- un entretien avec le jury.

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.